



**ACTION INTERNATIONALE POUR LA PAIX ET LE DÉVELOPPEMENT
DANS LA RÉGION DES GRANDS LACS**

L'AIPD-GL est une organisation internationale non gouvernementale ayant un Statut Consultatif
Spécial auprès des Nations Unies 57, Bd de la Cluse- 1205 Genève

Téléphone / Fax : 004122/345.05.72-Compte bancaire UBS .279-272434.40-Email :
aidcoordination@yahoo.fr mauricekatala@yahoo.fr

CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME

8^{ème} SESSION

Genève, 2-18 juin 2008

Point 6 de l'ordre du jour

EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL

MAROC

Déclaration de :

M. Maurice KATALA
Coordinateur Général

Genève, 10 juin 2008

Monsieur le Président,

L'AIPD-GL se félicite de l'organisation par le Maroc d'un séminaire consacré à l'UPR en collaboration étroite avec le HCDH.

La Société Civile africaine souhaiterait être impliquée dans cette démarche qui pourrait contribuer à la consolidation des droits humains en Afrique.

Monsieur le Président, au cours de l'année 2004, la question de l'immigration clandestine a défrayé la chronique. Les milliers des jeunes gens issus du Sud du Sahara fuyant la violence politique et économique ont cherché à gagner l'Europe en passant par le Maroc.

Notre organisation et ses partenaires de la Société civile africaine souhaitent que le Maroc associe les ONG africaines aux différents processus de l'immigration avec les responsables de l'Espace Schengen en vue de trouver une solution humaine et durable à cette tragédie qui est liée à la **mondialisation**.

La création par le Maroc de l'institution du Bureau de Médiateur chargé d'examiner les plaintes des personnes demandant la réparation témoigne de la volonté de ce pays de promouvoir une justice de proximité en vue de réparer les blessures du passé et de consolider l'Etat de droit.

L'AIPD-GL a prit note de la décision du Maroc de promouvoir le **Droit International Humanitaire** en partenariat avec les institutions internationales concernées tels que le HCR et le CICR et souhaite que la Société civile africaine soit associée à la mise en œuvre de cet important projet.

La banalisation par de nombreux Etats de la Convention de 1951 relative aux Réfugiés suggère qu'une particulière attention soutenue soit accordée par le Conseil des Droits de l'Homme, l'Union Africaine, l'Union Européenne, sans oublier les acteurs de la Société civile africaine à l'asile et à l'immigration.

Le Plan d'Action pour la promotion des droits économiques, sociaux et culturels par les autorités marocaines mérite de recevoir l'appui et le soutien des partenaires institutionnels ainsi que ceux de la société civile. Ceci concerne aussi les récentes mesures prises pour l'éradication de la pauvreté dans les zones rurales.

Je vous remercie.